

v i v e r e

Stratégie programme

adoptée par l'assemblée générale du 1^{er} février 2006

1. L'identité de Vivere

1.1. L'origine historique

Peu de choses suffisent à défendre le droit à la vie. L'association Vivere a été fondée en 1999 par des amis bénévoles dûment expérimentés dans l'action humanitaire. Le postulat de départ est simple: du droit à la vie découlent et dépendent tous les autres droits reconnus aux êtres humains. Si le premier n'est pas garanti, tous les suivants se vident de leur substance. Dès lors, tout est entrepris pour le protéger.

Dès son lancement l'association s'est dotée de statuts, d'une charte, d'un règlement de fonctionnement, d'un plan comptable, et d'un modèle d'accord de partenariat.

1.2. La finalité, les objectifs prioritaires

Vivere a pour objectif premier de **sauvegarder la vie humaine en péril**. Ses membres sont convaincus que même avec des moyens extrêmement modestes on doit savoir s'arrêter devant des drames individuels et tenter de les résoudre.

Là où une discrimination met des vies en danger, Vivere soutient les contre-pouvoirs émanant de la société civile pour **prévenir les catastrophes émanant de main d'homme et lutter contre l'impunité**.

La vie ne tient en effet souvent qu'à un fil. Aujourd'hui une multitude de gens perdent la vie sur des privations dérisoires: pas de main tendue à un moment crucial, pas d'antibiotique, pas de ration alimentaire, pas de geste thérapeutique simple, pas de carburant pour le transport au lieu de soins, pas de chauffage, pas les quelques francs par mois pour se soustraire à l'esclavagisme sous toutes ses formes, etc. Plus la cause matérielle d'une mort annoncée est minuscule en valeur marchande, plus insupportable est le simple fait que cela puisse se produire. Il suffit aux yeux de Vivere de s'en saisir, d'intervenir, d'**identifier des acteurs locaux capables d'agir**, de **les accompagner** et d'encourager d'autres à en faire autant.

1.3. Les moyens d'action

Pour atteindre ces objectifs prioritaires, Vivere a défini trois leviers d'action :

- a) Identifier, promouvoir et appuyer des acteurs locaux : le soutien de l'association à ses partenaires peut être financier mais aussi organisationnel, militant et/ou méthodologique.
- b) Lutter contre l'impunité en recourant à toutes les voies juridiques accessibles.
- c) Alerter, relayer l'information venant du terrain, témoigner, mobiliser l'opinion publique, interpeller directement les responsables politiques du Sud comme du Nord, travailler en réseau avec des entités aux buts similaires.

1.4. Les champs d'action

Vivere se restreint volontairement à un seul des aspects du vaste champ des droits humains qui est celui de sauver une vie humaine lorsqu'elle est en voie de destruction, alors qu'il pourrait en être autrement.

L'association s'est fixée **quatre conditions, cumulatives, pour lancer une action** :

- 1. Le droit à la vie est menacé,
- 2. Dans un contexte où droits humains sont bafoués,
- 3. Il n'y a, sur le terrain, pas de recours possible à une autre solution humanitaire,
- 4. Des acteurs locaux compétents sont prêts à s'investir pour cette cause. (Le cas échéant, Vivere suscite la mise en place d'une structure locale.)

A ce jour, **Vivere compte quatre domaines d'activité** :

- a) L'assistance aux victimes d'exactions, de torture, de traitements cruels et dégradants
- b) L'assistance aux mères seules en grande difficulté
- c) Le soutien nutritionnel
- d) La lutte contre le trafic des êtres humains, tant pour la prévention que dans l'assistance des victimes rescapées de l'esclavage sexuel.

Consciente de ses limites mais conformément à sa charte, l'association veut rester accessible et par conséquent ne pas restreindre ses critères d'intervention.

Les rapports annuels d'activité de Vivere témoignent de manière exhaustive des actions entreprises.

1.5. L'organisation interne

Vivere est une association à but non lucratif régie par ses statuts et les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est politiquement et confessionnellement indépendante.

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité, et l'organe de contrôle des comptes.

L'association emploie tous les moyens directs ou indirects pour atteindre ses buts.

Vivere tient à garder un contact étroit avec ses membres, ses bénévoles, ses donateurs et ses amis : des informations sur le travail sont diffusées régulièrement, des séances publiques à thème sont organisées.

1.6. Les ressources de l'association

Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, les dons, subsides, cofinancements de projets, libéralités diverses, successions ou legs, par des produits de manifestations & collectes organisées par l'association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics et par des produits de placements du fonds social.

Les contributions en nature sont encouragées ainsi que la recherche de gratuités ou de réduction sur les prix.

1.7. Le développement de l'association

Petite structure désirant le rester, Vivere a cependant l'ambition d'augmenter sa capacité financière et matérielle et souhaite pouvoir développer de nouveaux projets, maximum 25 projets simultanément, toujours très pragmatiques et d'envergure modeste.

L'association se concentre sur :

- a) Le renforcement du groupe de bénévoles qualifiés assumant les responsabilités opérationnelles,
- b) Le renforcement des liens avec les organisations amies du Nord susceptibles de s'impliquer concrètement au développement des actions sur le terrain,
- c) L'accroissement de sa force de travail par l'engagement d'un ou plusieurs permanents,
- d) La recherche de mécénat et autres donateurs.

2. Les lignes d'actions de Vivere

2.1. Les principes de travail

Les principes de travail de Vivere demeureront toujours les mêmes : collaborer avec des personnes de confiance et des petites organisations déjà à l'œuvre sur place, pour autant qu'elles partagent une même vision de l'engagement humanitaire. Il s'agit de doter chaque programme, à initier ou bien à renforcer,

- d'une structuration conceptuelle,
- d'une capacité d'autoévaluation,
- d'une lisibilité budgétaire et comptable,
- de l'aptitude à communiquer sur la problématique comme sur les résultats du travail.

L'apport financier de Vivere sur ses fonds propres est plafonné à un maximum de CHF 12'000 / an. La contribution doit représenter un % significatif du budget annuel de l'action soutenue, au moins 30 à 40 %.

Pour étayer le ou les objectifs d'un projet donné, l'association porte l'accent sur la définition en commun avec ses partenaires d'indicateurs mesurables. Le domaine spécifique d'activité lui-même ne s'y prête pas toujours facilement car mise à part quelques évidences (nombre de vies sauvées, qualité des soins apportés au blessé, nombre de libérations de personnes détenues arbitrairement, etc.), les choses sont complexes à quantifier.

Quelques indicateurs :

- nombre de plaintes puis condamnations pénales émises contre les tortionnaires ou les violeurs
- nombre de rapatriements de personnes forcées à l'exil ou bien séquestrées à l'étranger dans le contexte du trafic des êtres humains
- nombre de réinsertions familiales de victimes d'une exclusion
- nombre et qualification des participants à des séances de sensibilisation ou de prévention
- pour les actions nutritionnelles : indicateurs classiques liés au nombre d'enfants ayant atteint un rapport poids/taille dans la norme, nombre de bénéficiaires recevant un complément nutritionnel équilibré et suffisant, à la durée de la récupération nutritionnelle, etc.
- nombre de victimes valablement réhabilitées dans une activité socioprofessionnelle
- nombre de personnes dotées d'un état civil en bonne et due forme alors qu'elles en étaient privées auparavant
- diminution des nouveaux cas d'agression violente dans un périmètre donné,
- diminution des incarcérations arbitraires
- nombre d'heures de travail bénévole venues renforcer une action
- nombre de communiqués médiatiques favorables à l'action

2.2. La conception d'un projet

Le procédé est simple :

1. Analyse, avec nos interlocuteurs locaux, du contexte et des forces en présence, qu'elles soient amies ou hostiles
2. Identification précise de la population cible
3. Identification du travail de prévention et/ou de secours à organiser en considérant les propositions du partenaire local
4. Définition des objectifs
5. Définition d'indicateurs et du système de monitoring
6. Identification & chiffrage des ressources requises
7. Elaboration budgétaire
8. Signature d'un accord de partenariat
9. Recherche de fonds

2.3. La planification d'un projet

En règle générale la planification se fait sur 12 mois, renouvelable selon les besoins et les ressources à disposition. Des exceptions plus courtes ou légèrement plus longues sont bien sûr possibles.

2.4. La mise en œuvre d'un projet

Une fois définis les buts et les objectifs avec suffisamment de précision, Vivere ne souhaite pas être partie prenante dans la direction quotidienne des activités. En revanche l'association accorde une grande importance à soutenir la capacité institutionnelle de ses partenaires et à y contribuer par tous les moyens à sa disposition : formation des acteurs du terrain, documentation, mise en réseau, etc.

2.5. Les collaborations (partenariats)

A chaque fois que cela est possible l'association favorise le désenclavement des partenaires locaux, la fédération des compétences parmi les entités locales poursuivant un même but, la synergie des qualifications complémentaires.

Vivere prône une grande lisibilité dans le qui fait quoi, encourageant les échanges de données et de savoirs pour enrichir le patrimoine commun des organismes travaillant sur des domaines interdépendants.

L'association est membre de la Fédération vaudoise de coopération.

Depuis son lancement Vivere a collaboré, avec implication financière, dans 11 pays avec 21 organisations partenaires. ¹

¹ 1 partenaire en Indonésie, 1 en Uzbekistan, 1 en Guinée Equatoriale, 1 à Madagascar, 9 en Rép. Dém. du Congo, 2 au Tchad, 1 au Mali, 1 au Maroc, 1 en Ukraine, 2 en Moldavie et 1 en Colombie

D'autres partenariats actifs et militants, mais sans implication de financement, ont été ou sont noués avec d'autres entités du Sud, d'Europe et de Suisse. Pour illustrer ce dernier point par quelques exemples :

- Vivere s'est associé en novembre & décembre 05 avec les organisations lausannoises Sentinelles et Casamundo pour créer un point focal ouvert au public offrant une information approfondie sur le sort des victimes de violences sexuelles à l'Est de la RdC.
- Une collaboration étroite très intense s'est récemment instaurée avec la délégation à Chisinau de l'Organisation Internationale des Migrations, en faveur de victimes moldaves du trafic des êtres humains en captivité aux Emirats Arabes Unis.
- L'association est positionnée comme partie civile dans certains procès intentés contre des éléments trafiquants mafieux au tribunal de Jytomyr, Ukraine.

2.6. Le suivi d'un projet

L'association assure un suivi systématique de chaque projet :

- a) par l'évolution des indicateurs,
- b) par l'évaluation, autant interne qu'externe par des tiers. Afin d'y prendre sa part, les responsables de Vivere se rendent sur le terrain sur un agenda convenu d'avance avec le partenaire,
- c) par l'appréciation portée par les victimes elles-mêmes, lorsque cette donnée peut être recueillie.

2.7. La valorisation des expériences

L'association est convaincue de la valeur d'exemplarité dans la définition et la conduite de l'action humanitaire. Une part de son travail se consacre à divulguer les expériences reproductibles et à favoriser la capitalisation des acquis.

Il est important de garder à l'esprit que les échecs, lorsque analysés avec méthode et rigueur, font également matière à apprendre et enrichissent le savoir-faire pour aborder de nouvelles opérations.

Par des notes et des rapports réguliers de compte-rendu à l'ensemble de ses membres et de ses proches, Vivere vise autant à un partage élargi de l'information motivante et/ou suscitant réflexion, qu'à des retours critiques susceptibles d'enrichir les actions en cours et à venir.